

**Dr Elisabeth REY  
Dr Catherine TA  
Caroline FRESSYNET  
Catherine PATTE**

Monsieur Jean Pierre SEVREZ  
Maire de la Grave

Monsieur Olivier FONS  
Maire de Villar d'Arène

Le 14 septembre 2018

Messieurs les Maires,

Catherine PATTE nous a communiqué un plan remis par M. BOUVERY le 25 août : il l'avait invitée à visiter un espace dans l'ancien Hôtel des Alpes, espace susceptible d'héberger la future MSP de la Haute Romanche. La lettre que certains élus de la Grave ont adressée le 4 septembre à M. SEVREZ a été transmise pour information à C. PATTE et nous en avons donc pris connaissance par son intermédiaire.

Nous avons étudié objectivement la faisabilité réelle d'une telle installation pour répondre à notre besoin ; contrairement à ce qu'affirment les signataires de ladite lettre, il nous paraît inenvisageable d'utiliser ces locaux. Les professionnels de santé qui feront fonctionner la MSP refusent donc cette proposition.

Vous trouverez ci-dessous nos principales remarques, qui n'intègrent aucune réflexion sur l'aspect financier (achat + travaux), ni sur l'aspect polémique interne à la vie municipale de La Grave.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Maires, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Signataires.*

Dr Elisabeth REY  
Dr Catherine TA  
Caroline FRESSYNET  
Catherine PATTE

*Copie pour information : M. Roland JACOB*

**IMPLANTATION**

Au centre de La Grave, ce qui peut apparaître comme un avantage, mais constitue surtout un risque d'accident pour les piétons lors de circulations intenses de véhicules ; Cet espace enclavé en bordure de route nationale ne permet pas de développer un projet ambitieux et fonctionnel.

**CIRCULATION EXTERIEURE**

Deux parkings minimum devraient être supprimés devant l'entrée et réservés aux véhicules sanitaires et livraisons. Comment garantir leur disponibilité permanente ?

L'espace de l'autre côté de la route n'est pas utilisable (2 parkings appartiendraient au snack), le reste ne permet pas en l'état de créer 3 places. De plus, manœuvre obligatoire sur la RN avec risque de bouchons, de collision...)

**QUALITE DES ESPACES**

Deux espaces : un en lumière naturelle (121,5 M2) tout en longueur, l'autre aveugle).

**CONFORT DE TRAVAIL ET UTILISATION DES SURFACES**

Seul le lot n° 7 dispose d'éclairage naturel et peut recevoir des professionnels et la patientèle. Donc ces 121 m2 doivent recevoir un espace d'accueil, les espaces d'attente et les circulations, 3 cabinets médicaux et la Pharmacie, un cabinet Kiné + salle de kiné, ...  
Ceci exclut de fait le studio prévu dans le cahier des charges.

Les fenêtres donnant sur la rue devront être filmées ou storées pour isoler les espaces de consultations du regard des passants, voitures, camions qui passent.

Quelle est l'isolation acoustique de l'espace ? Ventilation et pollution ???

Les zones techniques (rangement, toilettes, archives, réunion...) devraient donc être calées dans le lot n° 28 (69 M2).

**EVOLUTIVITE**

Aucune possibilité d'augmenter la surface si nécessaire ultérieurement.